

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 5554

présenté par

M. Morin, M. Richard, M. Benoit, M. Bourdouleix, M. de Courson, M. Favennec, M. Folliot,
M. Fritch, M. Fromantin, M. Gomes, M. Hillmeyer, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-
Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier, M. Rochebloine,
M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva et M. Zumkeller

ARTICLE 13

Supprimer les alinéas 65 et 66.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit par cet amendement de maintenir la législation actuellement en vigueur pour l'encadrement des licenciements collectifs.